

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

Séance du 09 juin 2023

Date de convocation 31 mai 2023	Nombre de Conseillers :	En exercice :	13
		Présents :	12
		Votants :	12 + 1 pouvoir

Date d'affichage
31 mai 2023

OBJET : Electrification rurale : programme « Rénovation EP (Département) Nuisances lumineuses 2022 – Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 22REP082

L'an deux mil **vingt-trois et le neuf juin** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, maire,**

Présents : **Mmes** Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Isabelle BRUN, Françoise CLASTRE, **MM.** Jean PIAT, Yannick BIELLE, Sébastien LACAVE-PISTAA, Xavier PIAT, Olivier MICHON, Jean-Marc MAZOU, Jérôme SANCHEZ

Absents-excuses : Mme Sarah LACAVE-PISTAA (pouvoir à M. Sébastien LACAVE-PISTAA)

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Rénovation de l'éclairage public / remplacement des ballons fluos devant la mairie et Rénovation des armoires + coupures

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise INEO Aquitaine.

Madame la Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Rénovation EP (DEPARTEMENT) - Nuisances lumineuses 2022 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	36 335,20 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	3 633,52 €
- frais de gestion du SDEPA	1 513,97 €
TOTAL	41 482,69 €

